

FORMULAIRE D'ADHESION 2008

Structure adhérente :

Sigle :

Statut juridique : Association Loi 1901
 SCOP, préciser : SA SARL
 SCIC, préciser SA SARL
 Mutuelle, préciser Santé Assurance
 Société, préciser SA SARL Autre :
 Collectivité territoriale

Adresse de correspondance :

CP : / / / / / / Ville :

Courriel : Site :

Préciser l'objet social de la structure :

Etes-vous adhérent d'un réseau ou d'une fédération ? Oui Non

Si oui, lequel(s) ?

Merci de cocher les catégories qui vous qualifient (2 maxi.) :

Collectivité / Institution	Réseau / Fédération	Entreprise de l'économie sociale et solidaire	Structure d'accompagnement
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Représentant(e) légal(e) de la structure :

M(me) :

E-mail :

Réprésentant(e) de la structure au Centre de Ressources régional de l'Économie sociale et solidaire :

M(me) :

Fonction :

Tél. direct : E-mail :

Pièces à transmettre (à l'adresse indiquée ci-dessous) :

- Formulaire d'adhésion (deux pages) dûment complété
- Extrait du PV de décision de l'assemblée délibérante ad hoc
- Chèque de règlement
- Subvention (Merci de nous en transmettre les modalités et procédures)
- Plaquette d'information, rapport d'activité, ..., présentant votre structure

.../...

FORMULAIRE D'ADHESION 2008

(Statuts en ligne sur le site www.atelier-idf.org)

Je soussigné M....., représentant légal de la structure..... :

- ✓ souhaite adhérer au Centre de ressources régional de l'Économie sociale et solidaire d'Ile-de-France, et désigne pour la représenter, conformément à la décision prise en assemblée délibérante ad hoc :

M

Coordonnées précisées au dos

- ✓ s'engage à respecter les statuts du Centre de ressources et, conformément à leur article 6 précisé par l'article 2), à apporter son concours à la réalisation des buts du Centre de ressources (vous les retrouverez les statuts en ligne sur le site)
- ✓ règle la cotisation annuelle par chèque ou par virement à l'ordre de « Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire » selon le barème voté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2008 :
NB : En sont exemptés les membres qui versent à l'association, au cours d'une même année, une subvention ou une dotation supérieure au montant de la cotisation (Art. 5 des statuts)

- Structures ayant moins de 200 salariés : 20 €
- Structures ayant plus de 200 salariés : 500 €
- Collectivités territoriales de moins de 150 000 habitants : 500 €
- Collectivités territoriales de plus de 150 000 habitants : 1 000 €

Fait leà

Signature du Représentant légal :

Signature du Représentant de la structure au Centre de Ressources :